

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE  
LA CORVEE DURANT DES TRAVAUX D'ELAGAGE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : Le jeudi 21 janvier 2021, afin de permettre la réalisation de travaux  
d'élagage,

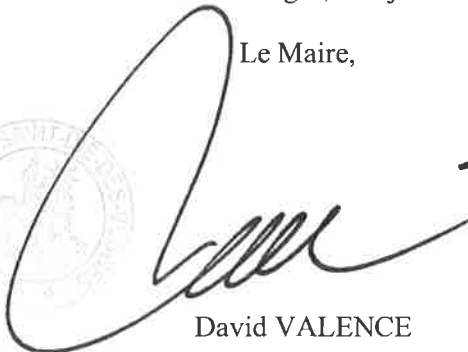
**- la circulation sera mise à sens alternés rue de la Corvée, réglée par feux  
tricolores ou panneaux : le long du n°20, du n°12 au n°16, du n°33 au n°45.**

**Article 2** : La signalisation temporaire et les feux ou panneaux seront mis en place et  
maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par  
l'entreprise.

**Article 3** : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,  
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 8 janvier 2021

Le Maire,



David VALENCE